



COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour l'effectivité du droit de vote en prison

L'année 2012 sera une année riche en échéances électorales, avec comme principale échéance l'élection présidentielle de 2012.

La section de Toulouse de la Ligue des droits de l'Homme rappelle qu'une personne détenue reste un citoyen et que le droit de vote est ainsi reconnu pour les personnes incarcérées qui ont conservé leurs droits civiques

Pour autant, l'accès au vote reste très difficile d'accès et est faiblement exercé par les personnes qui ont la volonté d'exercer leur devoir de citoyen.

Les démarches à engager sont très longues et particulièrement aléatoires : obtention d'une carte d'identité pour les personnes qui en sont dépourvues, nécessité de domiciliation et inscription sur les listes électorales, difficultés à trouver un mandataire ... ce parcours pouvant se voir anéanti par une décision imprévisible de déplacement du détenu vers un autre établissement.

Ce processus particulièrement complexe et souvent inadapté rend virtuel l'exercice du droit de vote en détention. Ce dernier constitue pourtant un levier de réinsertion pour les personnes détenues permettant un engagement personnel constitutif d'un retour effectif à la citoyenneté et un chemin de réintégration dans la société.

C'est dans une perspective républicaine que la Ligue des droits de l'Homme a engagé campagne auprès de l'administration pénitentiaire visant à rendre effectif le droit de vote en prison.